

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

COMMUNE DE MONTARNAUD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 mars 2015

Le douze mars deux mille quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montarnaud se sont réunis dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 05 mars 2015 par le Maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Convocation affichée le 05 mars 2015.

Présents : Anna ASPART, Jean Marie ARTIERES, Jean Luc BESSODES, Marjorie CAPLIEZ, Stéphane CONESA, Eric CORBEAU, Daniel COURBOT, Fabienne DANIEL, Jean-Pierre DURET, Romain GLEMET, Jean Michel MANDELLI, Marine MESSEAU, Anna NATURANI, Alexis PESCHER, Patricia POULARD, Elvire PUJOLAR, Thomas ROUANET, Sandrine ROQUES, Chantal WRUTNIAK-CABELLO.

Absents ou excusés :

Excusés : Gérard CABELLO (Maire), Michel METTEN

Absents : Sandrine CAMARASA

Madame Anna NATURANI été élue secrétaire.

MANDANTS

Isabelle ALIAGA

Sandrine CAMARASA

Gérard CABELLO

MANDATAIRES

Romain GLEMET

Patricia POULARD

Jean-Pierre DURET

A l'ouverture de la séance, M. DURET, premier adjoint, en l'absence de M. le Maire (excusé), préside la séance et constate que le quorum est atteint. Il informe donc le Conseil Municipal qu'il peut valablement débattre et voter les questions à l'ordre du jour.

Il donne lecture des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal des 29 janvier 2015 et 24 février 2015. Aucune observation n'ayant été formulée, les comptes rendu des réunions du Conseil Municipal des 29 janvier 2015 et 24 février 2015 sont approuvés à l'unanimité des suffrages exprimés.

Marchés Publics :

2015-21-Rénovation du groupe scolaire Font Mosson : attribution du contrat de maîtrise d'œuvre.

M. le Premier Adjoint met sur la table pour consultation et lecture des conseillers les documents suivants :

- Le document d'analyse du cabinet Berthier-A5 permettant de comprendre les tenants et aboutissants de la rénovation à mettre en œuvre par les architectes.
- La présentation des références des trois candidats telle qu'effectuée lors de la commission d'analyse des 22 candidats en date du 05 février 2015.

I- Rappel des différentes délibérations prises :

M. le premier Adjoint rappelle les éléments qui amènent au vote de cette délibération :

Il rappelle que le choix du maître d'œuvre en charge du diagnostic et de la faisabilité de la rénovation de l'école élémentaire : a été fait et que le Conseil en a été informé par délibération n° 2014-143-(Rénovation de l'école élémentaire- Choix du candidat pour le diagnostic et la faisabilité : information au conseil). Ce marché comprend deux phases :

- Phase 1 : Elaboration du scénario pré-programmatique et faisabilité ;
- Phase 2 : Assistance à la mise au point du projet jusqu'en phase APS.

La société « Berthier et A5 » est la mieux placée et donc a été choisie pour un montant HT de 14 175 € soit 17 010 € TTC

M. le premier adjoint rappelle également qu'un assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné pour l'assistance à la consultation et à la sélection de l'architecte en charge du projet. Ce choix en a été visé par délibération informative (délibération n°2015-145 : « 2014-145-Choix du candidat pour l'assistance à la consultation et à la sélection du Maître d'œuvre : information au conseil »), lors du Conseil municipal du 18-12 2014.

Il rappelle que le marché d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage avait pour objet la rédaction des pièces administratives du marché ainsi que pour la mise en œuvre du jury de sélection et de l'analyse des offres. Ce marché comprend deux phases :

- Phase 1 : Assistance au lancement de la consultation (rédaction du cahier des charges CCTP et CCAP, et mise en place du marché dans son entier en collaboration avec la Commune) ;
- Phase 2 : Assistance à la sélection du maître d'œuvre : analyse des candidatures présentation des 22 candidats pour la sélection des trois candidats admis à concourir, rencontre des trois candidats pour écoute de leur vision et explication du projet, questions réponses avec les trois candidats, document synthétique rendu au maître d'ouvrage avec critères et placements des trois candidats).

La société « Hameaucité » étant la mieux placée et a donc été choisie pour un montant HT de 6300 € soit 7560 € TTC

II- déroulement de la procédure de sélection du maître d'œuvre effectuée par la société Hameaucité.

22 candidats ont répondu à l'appel d'offres. Lors de la revue des 22 candidats, l'objectif était de sélectionner trois candidats ayant eu des expériences de réhabilitation et notamment en milieu ouvert (c'est-à-dire que le site est occupé). Par ailleurs, il rappelle que l'objectif dans le choix du candidat était de sélectionner des candidats avec des moyens financiers solides pour mener une opération sur trois ans et possédant une réelle maîtrise du suivi de chantier en milieu scolaire occupé.

- Les trois entreprises qui ont été sélectionnées sont :
 - **Equipe n° 15** : **Mandataire : ARCHIVOLT** - cotraitants : Grontmij SA (basée à Frontignan)
 - **Equipe n° 17** : **Mandataire : ECOSTUDIO** - cotraitants : Bet VIAL – AL Ingénierie – ECOGAP – CHAUVAIN (basée à Mireval)
 - **Equipe n° 22** : **Mandataire : ARNONE Christophe** - cotraitants : AG Ingénierie – Alabiso Ingénierie – Cabinet Albouy (basée à Montferrier sur lez)

- **Archivolt : Chiffre d'Affaires 331 000 €.**

Conception de projets d'intervention sur des bâtiments existants qu'il s'agisse d'extension ou de rénovation. Evaluation du montant de travaux pour remettre en état ou agrandir certaines pièces, appréhension des contraintes spécifiques.

Type de réalisations :

- Extension de l'Institut de chimie • sète (34) ;
- Rénovation de l'Ecole calendreta candola • montpellier ;
- Extension groupe scolaire joseph delteil • grabels (34)

- **Ecstudio : Chiffre d'affaires : 194 000 €.**

Scop basée à Mireval spécialisée dans la mise en accessibilité, la mise aux normes et la restructuration phase études et travaux des bâtiments publics et des bâtiments scolaires.

Types de réalisations :

- Restructuration et extension de la cuisine de l'Institut Médico-Educatif «La Pinède» à Jacou ;
- Restructuration et extension de l'école Louise Michel à Saint-Jean-de-Védas ;
- Restructuration et extension de l'école René Cassin à Saint-Jean-de-Védas.

- **Arnone : Chiffre d'affaires : 134 000€.**

Architecte indépendant ayant réalisé des travaux de réhabilitation de bâtiments publics dont bâtiments scolaires notamment en milieu ouvert.

Types de réalisations :

- Travaux d'aménagement et de mise aux normes des restaurants scolaires maternels et primaire-aniane-34
- Extension du restaurant scolaire et de l'école primaire Paul Crouzet mise en conformité accessibilité- Prades lez-34
- Transformation d'une médiathèque en crèche- Pérols

III-Critères de sélection du lauréat et résultat d'analyse :

Critères d'évaluation :

Critères techniques pour 60 % décomposés comme suit :

- Compréhension de la problématique et pertinence de la méthode proposées : 30 %
- Pertinence de l'organisation proposée (délais et implication et rôle des différents intervenants) calendrier : 30 %

Critères « note d'honneur » : 40 %

L'analyse par l'assistant à maîtrise d'ouvrage a donné le résultat suivant :

- Archivolt : 8,06 points/10

Méthode structurée, mais le candidat présente un autre projet (avec une construction d'un nouveau bâtiment cantine et une réalisation en deux ans au lieu de trois, alors même que le coût risque d'être plus élevé). Cette solution proposée sous-entend que le candidat propose cette autre solution de peur de ne pas respecter le calendrier proposé, alors que le schéma proposé par la Commune en 3 phases correspond à un échelonnement budgétaire auquel il n'est pas possible d'y déroger.

Montant de la mission : 64 800 € HT

- Ecostudio : 8,15 points/10 :

Le candidat a compris le projet et ses attentes. Il met en place une méthode de travail précise et structurée, il ne perd pas de temps et répond aux attentes du préprogramme. Il propose des honoraires en phase chantier adapté pour assurer une présence régulière via la mise en place d'un binôme. Toute la mission OPC (organisation pilotage et coordination) est confiée à un Bureau d'Etudes ce qui est une sécurité très forte pour le suivi du chantier sur une période aussi longue.

Montant de la mission : 73 500 € HT

- Arnone : 7,90 /10 points

Le candidat remet en cause certains délais en phase chantier qui selon lui nécessite la mise en place de 4 bungalows et propose d'utiliser la BCD comme réfectoire. Le candidat n'a pas prévu d'honoraires pour les BET en phase Direction de l'exécution des Travaux alors qu'il s'agit d'un projet de réhabilitation. Montant de la mission 57 000 € HT.

M. le premier adjoint informe également que le différentiel de prix entre la société Ecostudio et les deux autres candidats s'explique notamment par le fait que la société Ecostudio propose une présence plus forte d'un BET que les deux autres candidats.

M. le Premier Adjoint demande donc au Conseil, d'approuver le choix fait par la société Hameaucité, et de valider l'octroi du marché de maîtrise d'œuvre à la société Ecostudio.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, le choix de la société Ecostudio par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la rénovation du groupe scolaire Font Mosson, pour un montant de 73 500 € HT.

Dit que les crédits seront inscrits au budget principal de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Premier Adjoint déclare la séance close.

Et ont signé les membres présents après lecture faite